

Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - Renouvellement de la convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Politique de la Ville propose au Conseil Municipal la signature d'une nouvelle convention liant la Ville à l'Association Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux pour une durée de trois années.

Depuis quatorze ans, pour le secteur de Rosemont/Saint-Ferjeux, la Ville a confié à l'association Comité de Quartier :

- la gestion de l'équipement municipal d'animation de quartier situé 1, avenue Ducat,
- la responsabilité d'une mission d'animation globale s'inscrivant dans le cadre de sa politique générale en faveur du développement de la vie des quartiers bisontins, de l'intégration des populations et des quartiers dans la cité et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Le Comité de Quartier développe depuis de nombreuses années une intervention importante et de qualité au bénéfice de l'ensemble des populations. Il a acquis la reconnaissance de son rôle et de son action par tous les partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon qui lui a confié en 1996 une mission d'animation globale en lui attribuant un agrément et un financement Centre Social.

La Ville et l'association proposent par cette nouvelle convention de poursuivre et d'étendre leur collaboration et d'affirmer le rôle central de l'équipement dans la mise en oeuvre d'une politique d'animation du quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

La Ville met à disposition de l'association les locaux situés avenue Ducat.

Chaque année, la Ville précise ses orientations en matière de politique de la ville et l'association Comité de Quartier établit un projet annuel d'animation et de gestion de l'équipement.

Après étude et négociation en Commission Paritaire instituée par la convention, ce programme fait l'objet d'un avenant annuel qui fixe pour un exercice le montant de la subvention attribuée par la Ville. Cet avenant précise entre autres l'affectation de cette subvention au financement des charges de structure, des différentes activités et des projets retenus (subvention 1998 proposée : 780 KF / subvention 1997 : 780 KF).

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 1998 au 92.242.6574.47030.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention triennale à intervenir ainsi que l'avenant programmatif établi pour 1998.

«M. THIRIET : Deux mots pour dire, c'est le cas avec la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux ou encore la MJC de Palente, que nos relations sont excellentes. Notre travail en commun progresse. Je voudrais simplement ajouter que le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux n'a pas à craindre la création du futur conseil de quartier car de plus en plus et tous ensemble, nous voyons bien quel est le rôle du conseil d'une part et des associations et comités de quartier d'autre part. Petit à petit les choses prennent leur place. Il est bien évident qu'il serait stupide de faire mourir la vie associative et toutes les initiatives des habitants en créant les conseils, donc de plus en plus on sait comment on peut avancer et où on va.

M. LE MAIRE : Le conseil de quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux sera créé sous peu».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 juillet 1998.